



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 36

Date de convocation : 5 mai 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-171-AGDC

Nomenclature : 7.1.2 Finances locales – décisions budgétaires – décision modificative

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE RAF ENR

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DE SERMET Pascal, DELZON Jean-Pascal, DESCAMPS Philippe, DUBAN Jean-Marc, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, PINASSEAU Jean, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BARJOU Jean-Pierre à LE LANNIC Geneviève, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, DUGAY Jean à PINASSEAU Jean,

Etaient excusés :

BALAGUER José, BENATTI Nicolas, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LAZZARINI Bruno, MARCO Jean-Marie, MIQUEL Francis, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante de la nécessité, compte-tenu de l'état d'exécution du budget RAF production ENR, de réaliser une décision modificative au budget.

Cette décision modificative au budget a pour objectif d'attribuer des crédits au chapitre 21.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée délibérante l'adoption des écritures comptables suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
ARTICLES	INTITULES	MONTANT CREDIT INITIAL 2023	DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAUX CREDITS 2023
21745	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI – INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	0,00 €	+20.000,00 €	20.000,00 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	2.351.277,06 €	-20.000,00 €	2.331.277,06 €

Il est proposé que le Comité Syndical :

- ☞ adopte la décision modificative n°1 au budget annexe de la Régie à Autonomie Financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable (RAF ENR).

Oui, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

➤ ADOPTE la décision modificative n°1 au budget annexe de la Régie à Autonomie Financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable (RAF ENR).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits

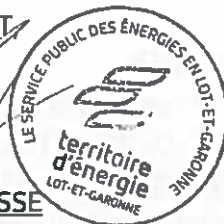
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Jean-Jacques CAMINADE

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc CAUSSE